

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.00
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 11 Juillet 1884

QUESTIONS DU JOUR

Grande jubilation dans le camp libéral à l'occasion de la victoire de M. F. Langelier dans le comté de Mégantic. Nous sommes trop éloignés du théâtre de la lutte pour raconter par le détail les moyens inavouables que les libéraux ont employés pour obtenir cette petite majorité de 31 voix; mais si nous en croyons les journaux de Québec, le whisky et autres boissons "rafraichissantes" auraient coulé à flot, tout comme dans l'élection de Montmorency où M. Charles Langelier avait réussi à se faire élire en 1878 par les mêmes moyens.

Les grils d'Ontario ouest se sont réunis en convention, mercredi, dans le but de choisir un candidat à la prochaine élection fédérale que l'acceptation d'un emploi provincial par M. Wheeler, le député actuel rend nécessaire.

Cette convention ne se réunit que pour la forme, car il est déjà décidé dans les hautes sphères libérales que M. J. D. Edgar, autrefois député, doit être le candidat.

Mais de même que dans Middlesex, M. Blake ne réussira pas sans travail à faire accepter son homme. Plusieurs délégués ont manifesté à la séance de mercredi, une opposition bien décidée aux projets du chef, et les amis de M. Edgar ont dû, pour ne pas faire d'éclat, laisser adopter une motion ajournant la convention au 23 juillet. On a donné comme raison de cet ajournement que l'avis de la réunion de la convention ayant été très court, tous les délégués n'avaient pu s'y rendre.

Mais la véritable raison de l'absence de ces délégués c'est qu'il y a un très fort mécontentement dans le comté contre l'importation de M. Edgar. Ces délégués préfèrent s'abstenir et choisir dans le comté, au moment de la lutte, un candidat indépendant.

Après l'ajournement de la convention des discours ont été prononcés par MM. Mulock, Glen et Edgar. Ce dernier s'est prononcé contre l'indépendance du Canada et les deux premiers n'en ont rien dit.

Le Mail nous arrive aujourd'hui avec sa quantité de texte journalière, et il annonce qu'il est maintenant en position de se passer des services des typographes qui l'ont abandonné.

Le Mail regrette cependant d'être obligé de se séparer d'ouvriers qui travaillaient depuis longtemps dans ses ateliers, mais leur action, d'ailleurs, doit nous mettre en garde contre le renouvellement de pareille grève.

Voici le tableau des salaires élevés payés pendant les quatre dernières semaines complètes dans l'atelier du Mail.

Table with 5 columns: Date (5 juin to 19 août), and 4 columns of salary amounts.

En faisant la réduction de 10 p. c. ces salaires seraient encore de

20 p. c. plus élevés que ceux dans n'importe quel autre métier; le Mail dit que l'état des affaires ne lui permettait plus de payer des salaires aussi élevés sans exploiter son imprimerie à perte.

PETITES NOTES

Le Paris-Canada nous apprend que Mlle Grant, d'Ottawa, s'embarquera le 17, sur le Parisian, pour revenir au Canada.

Il n'y a aucun changement important dans la situation cholérique en France. On a compté 26 morts, hier, à Marseille.

La convention démocratique a donné, hier, 392 voix à Cleveland, 170 à Bayard, 78 à Randall, 88 à Sherman, 56 à MacDonald et 27 à Carlisle. Le chiffre nécessaire pour déterminer l'élection est de 547.

Les employés du Revenu de l'Intérieur sont activement à l'œuvre pour préparer leur rapport des opérations de l'année fiscale terminée le 30 juin. Comme les années passées, il est probable que leur rapport sera rendu le premier chez les imprimeurs.

Un typo écroule dans le Citizen de ce matin, son mécontentement contre notre article d'hier sur la grève à Toronto. Nous lui demanderons simplement s'il ne trouve pas suffisamment élevés, plus élevés que dans tout autre métier, les gages payés aux typographes par le Mail, même après la réduction proposée de 10 p. c. Nous lui demanderons aussi si ce n'est pas être véritablement ami des ouvriers que de leur montrer la faute qu'ils commettent en refusant d'accepter des gages raisonnables, en s'exposant à un chômage de plusieurs semaines, peut-être plusieurs mois, et finalement à être remplacés au travail par d'autres ouvriers. C'est ce qui est arrivé à Ottawa lors de la grève au Free Press, c'est ce qui est arrivé aux télégraphistes, et c'est sans doute ce qui arrivera aux typographes de Toronto qui se laissent conduire par les meneurs de l'Union.

TRIBUNE LIBRE

Il doit être parfaitement entendu que la rédaction du journal dégage sa responsabilité des opinions émises dans les correspondances qui paraissent sous ce titre.

DEUX MEURTRES IMPUNIS

M. le Rédacteur, Sous le titre, un appel à la justice, le Free Press publiait, hier soir, un article contenant des griefs qui ont malheureusement trop leur raison d'être.

Deux assassinats commis avec une effronterie et une audace inouïes, viennent d'être perpétrés dans la province de Québec, et les autorités s'en sont bien moins occupées que si un pauvre malheureux eût tué une pièce de gibier durant le temps défendu par les lois de chasse.

Madame Armitage, demeurant à Quio, comté d'Ottawa, écrit une correspondance dans laquelle elle raconte les détails du meurtre de son mari, tué sans provocation, avec un grand sang-froid, et demande que justice soit faite au plus tôt. On croirait, à entendre cela, que le meurtrier est introuvable; mais non, il demeure au même endroit où il a commis son crime, repose en parfaite tranquillité, et en face de l'incurie des magistrats, il aurait tort de s'effrayer pour l'avenir.

Plus récemment, presque au milieu de nous, à East Templeton, encore dans le comté d'Ottawa, un nommé Osborne tuait froidement son genre, à peu près comme on abat un chien enragé par cinq ou six coups de pistolet. La propre fille d'Osborne, avec d'autres personnes respectables, rendaient des témoignages accablants contre celui-ci, et l'enquête rapportait un verdict de meurtre, volontaire au premier degré.

Par dessus tout cela, Osborne se rendit chez un magistrat pour

se constituer prisonnier; mais celui-ci déclara n'avoir rien à faire avec les baguettes qui se passaient dans ses alentours. Depuis, Osborne parade tous les jours au village de la Gatineau et raconte son exploit incroyable.

Voilà où nous en sommes. Un malheureux, arrêté il y a quelques temps aux environs de Toronto, se voyait condamné à cinquante piastres d'amende parce qu'il avait posé quelques clous à sa clôture, le dimanche, afin d'empêcher ses bestiaux de ravager son grain. C'est un peu raide, vous me direz, que des lois comme celles-là. Mais j'aime encore mieux être traité ainsi que de vivre dans une province où les gens s'amuse à tirer sur leur voisin, à peu près comme on tire sur les Chinois au Kansas: exprès pour se faire la main.

Je dis que c'est une honte, une indignité de laisser des bandits accomplir des crimes semblables et de les laisser narguer impunément les parents désolés qui pleurent leurs victimes. Si les magistrats ne veulent pas se déranter pour des baguettes de cet acabit, qui conduisent invariablement à l'échafaud dans toutes les autres provinces, il me semble que les autorités du comté d'Ottawa, devraient comprendre qu'il est de leur dignité de stimuler les candides hommes de loi d'autre rive, et prendre de rigoureuses mesures pour assurer la vie des habitants.

La justice n'est-elle pas plus d'action en ce pays qu'elle en a en ce moment l'on serait infiniment mieux chez les Hotentots; car là, du moins, nous aurions l'avantage des représailles.

JUSTICE.

LES AFFAIRES EN BELGIQUE

Le nouveau cabinet n'a pas encore officiellement proclamé son programme politique; mais, en attendant que les Chambres se réunissent le 22 juillet, il a parlé par ses actes et donné au pays les premières satisfactions qu'il réclamait. Le ministère de la "réparation nationale," comme l'appelle la presse belge, a tout d'abord fait supprimer par arrêt royal, en date du 16 juin, le ministère de l'Instruction publique, qui demeure inhumé avec son fondateur titulaire, l' "Ven. F. Vanhumbek"..... le fossoyeur entré 1. Ce département, qui coûtait 22 millions par an, est rattaché au ministère de l'Intérieur, et il est créé son nouveau ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.

Ce premier acte du cabinet catholique signifie que la loi scolaire de 1878 va être abrogée conformément à la volonté nationale. C'est précisément cette loi funeste et impie qui décrétait l'enseignement neutre (tisez athée), que le corps électoral a définitivement condamné par un arrêt du 10 juin. Elle n'aura pas assez vécu pour produire tout le mal qu'en espérait ses auteurs qui succombent avec elle et par elle. Flétrie du nom de "loi du malheur," elle a donné lieu, dès sa promulgation, à ce "magnifique et irrésistible mouvement de résistance, qui s'est traduit par la création de plus de 3000 écoles catholiques, érigées et entretenues aux frais des particuliers, en opposition aux palais scolaires bâtis par l'administration. Et tandis que ces somptueux édifices neutres restaient déserts, les écoles catholiques regorgeaient d'élèves (au delà de 600,000, d'après la statistique officielle). Selon toute probabilité la "loi de malheur" sera remplacée par une législation consacrant la liberté des communes et les droits des pères de famille si odieusement méconnus aujourd'hui.

DÉFI—Je parierai \$50, qui seront données aux institutions de charité, avec n'importe quel marchand d'Ottawa, que je puis vendre d'excellents cigares à \$12.50 le 1,000. J'en recevrai 100,000 autres dans quelques jours. En attendant, il m'en reste encore quelques milles. Hâtez-vous d'aller les acheter. Pas de humbug.

A la maison d'épargne, N. A. SAVARD.

LES MARCHÉS

Tous les jours de cette semaine les produits agricoles ont été en abondance sur les marchés d'Ottawa, et les prix assez élevés; le veau s'est vendu de 8 à 9 cts la livre, l'agneau 8 et 9 cts la livre, le lard \$10 à \$11 par 100 livres, le mouton de 7 à 9 cts la livre, le beurre de 18 à 22 cts suivant la qualité, les pommes de terre nouvelles 40 cts le gallon; les vieilles \$1.50 à \$1.75 la poche, les choux 75 cts à \$1 la douzaine, les concombres 60 à 75 cts la douzaine, les œufs 19 à 20 cts la douzaine, les pois verts et les fèves 30 cts le gallon; la salade, les raves et les oignons sont à assez bon marché, les volailles de 70 à 80 cts le couple, les cochons de lait \$2 à \$3 pièce. Les fruits sont très chers: les fraises de jardin de 15 à 18 cts la boîte, les fraises des champs \$1.25 le sceau, les bleuets 8 cts le gallon, les grosseilles \$1 le sceau, les gadelles 35 cts le gallon. Le prix du foin et de l'avoine est très élevé.

DIAMOND DYES

Ces teintures merveilleuses ont presque entièrement supplanté, pour l'usage des familles, toutes autres teintures, étrangères ou domestiques.

Les jours de la cuve à l'Indigo, à la cochenille, à la garance, au bois de campêche, sont aujourd'hui du domaine du passé.

Nous garantissons que ces teintures teindront plus d'étoffe, paquet pour paquet, que toute autre teinture qui ait jamais été fabriquée, et donnera des couleurs plus brillantes et plus durables. Les teintures à l'ancienne façon ne peuvent pas être comparées à celles-ci sur le rapport de la qualité et du bon marché.

Vente par Encan de Propriété Immobilière

J'ai reçu instruction de vendre par encan public, la maison à deux logements, Nos 592 et 594 rue St. Patrice, avec le lot, 36 x 200 pieds, jardin et fruitiers sur le dit lot; la vente se fera sur les lieux LE 17 JUILLET, 1884 à 2 heures de l'après-midi. Le titre est parfait. Les conditions seront données le jour de la vente.

H. T. HOWARD, Encanteur. 10 juillet 1884

COMPAGNIE DE NAVIGATION RIVIÈRE OTTAWA.

LIGNE QUOTIDIENNE ENTRE OTTAWA ET MONTREAL.

LE BATEAU QUITTERA LE QUAI DE LA REINE

TOUS LES JOURS A 7 HEURES DU MATIN

TAUX de PASSAGE pour MONTREAL: Première Classe, aller... \$2.50 de de aller et retour... 4.00

Seconde Classe... 1.50 Voyage complet descendre par bateau et revenir en chemin de fer 4.50

BILLETTS VENDUS A BORD

FRET TRANSPORTÉ A BAS PRIX. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie, QUAI DE LA REINE. 13 mai.

Chaises et Verandas

LE GHOIX LE PLUS NOUVEAU

CHAISES POUR VERANDAS

SE TROUVE AUX MAGASIN PALAIS DE MEUBLES, 38 RUE RIDEAU.

JACOB ERRATT.

B. G. BAZAR DES CHAUDIERES

Au Bénéfice de la Nouvelle Église SAINT-JEAN-BAPTISTE. Le bazar s'ouvrira, ce soir, et se continuera pendant trois semaines, à l'ancienne Chapelle St. Jean-Baptiste. LA MUSIQUE DE STE ANNE LA MUSIQUE DE HULL LA MUSIQUE ST JEAN-BAPTISTE joueront au bazar, ce soir, et en diverses autres circonstances pendant la durée du bazar. Un scrutin est ouvert pour connaître le plus populaire des trois maîtres; un magnifique drapeau sera présenté à la plus populaire. La votation se continuera jusqu'à la clôture du bazar. Un autre scrutin a été ouvert au bazar de St. Jean-Baptiste pour connaître le plus populaire des trois propriétaires de scieries suivants: MM. Eddy, Bronson et Pattee. 30 juin 10 ins.

Messieurs,

Nous offrons en vente quarante douzaines de chemises en couleur (tout toile) à \$1.10 la pièce. Le prix régulier est de \$2.00. C'est le plus grand avantage qui ait jamais été offert en fait de chemises. Chemises blanches à \$1.00, dont le prix était de \$1.50.

Nous offrons ces chemises à meilleur marché que les prix de la manufacture.

Sous-vêtements de tous les prix, depuis 25 centins et plus.

Conditions comptant. UN SEUL PRIX.

BRYSON, GRAHAM & Cie., 152 et 154, rue Sparks.

CO. & CO.

DEPARTEMENT de la MILICE

Des soumissions cachetées marquées sur le coin gauche de l'enveloppe, "Soumissions pour accoutrements militaires et fournitures générales de magasins" et adressées à l'honorable ministre de la Milice et de la Défense, seront reçues jusqu'à Lundi midi, 11 Aout, 1884.

On pourra obtenir des blancs imprimés de soumissions contenant des détails complets, à Ottawa, et aux magasins militaires suivants où l'on peut voir aussi des patrons de tous les articles, savoir: aux bureaux des surintendants des magasins à London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec, et St. Jean de Nouveau-Brunswick.

Les soumissions non accompagnées d'échantillons cachetés venant du département ou d'échantillons spéciaux, ne seront pas reçues.

Aucune soumission ne sera reçue si elle n'est pas faite sur les formules imprimées fournies par le département.

Les matériaux de tous les articles devront être de fabrication canadienne, et travaillés par des ouvriers canadiens.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque canadienne accepté égal à dix pour cent de la valeur totale des articles offerts dans la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à cent dont la soumission n'aurait pas été acceptée.

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

C. EUG. PANET, Député-ministre de la Milice et de la Défense Ottawa, 4 Juillet, 1884.

AUX VOYAGEURS

J'ai 8 valises anglaises en cuir solide que j'offrirai à une très grande réduction. Il n'y a rien comme le cuir. Et il n'y a pas de meilleure valise en cuir qu'une valise anglaise.

R. J. DEVLIN.

MENAGE A VENDRE

Sera vendu par encan, le 21 courant, ou à vente privée, au gré des acheteurs d'ici à cette date, un aménagement de maison complet, au numéro 401, rue St. Patrice.

L'aménagement de salon est ouvert, en valours; parmi les autres articles il y a une magnifique glacière, un bain, poêle de passage, de cuisine, vaisselle, ferblanteries, etc. Les effets seront visibles à toute heure de la journée, chez madame Groleau, 401 St. Patrice, Ottawa.

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toute espèce d'ornements d'église, tels que VASES, CALICES, PATENES, CIBOIRES, CRUCIFIX, OSTENSIOIRS, BURETTES, ENCRENOIRS, CHANDELIERES, et autres ornements d'autels.

Calices et Ciboures dorés au vermillon, une spécialité. Le seul établissement de ce genre à Ottawa

J. F. GARROW, 170, RUE 1 PARKS Ottawa, 29 janvier 1883. Ia.

Aux Inventeurs

J. Coursole & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Inventeurs, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, 24 Fov. 1883

B. P.—Boite 68. 24 Fov. 1883